



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



N° 51249 du 09 JUIL. 2018

GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

DIRECTION DES PERSONNELS MILITAIRES DE LA  
GENDARMERIE NATIONALE

SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL

BUREAU DU PERSONNEL SOUS-OFFICIER DE  
GENDARMERIE ET VOLONTAIRE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

VU le code de la défense ;

VU le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

VU le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié, fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale,

DÉCIDE

**Art. 1er.** L'échelon exceptionnel de major est attribué à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 aux 4 sous-officiers dont le nom suit :

**Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.**

**Hugot** Patrick Nigend : 122062 Numéro de livret de solde : 5220549

**Groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme.**

**Madic** Pierre Nigend : 144018 Numéro de livret de solde : 8002947

**Région de gendarmerie Grand Est, zone de défense et de sécurité Est.**

**Hénin** Patrick Nigend : 128330 Numéro de livret de solde : 5282364

**Région de gendarmerie des Hauts-de-France, zone de défense et de sécurité Nord.**

**Régnier** Christophe Nigend : 122797 Numéro de livret de solde : 5243891

**Art. 2.** La présente décision sera notifiée aux intéressés dans les formes réglementaires.

Le récépissé de notification sera classé au dossier des intéressés.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,

Le général Olivier COURTEY  
Sous-directeur de la gestion du personnel

